

Interpellation

Bonus scolaire : quels critères et quel budget ?

Le Département DFJ annonce l'intention d'allouer dès l'automne 2008 un bonus financier à 26 établissements scolaires et de franchir ainsi un premier pas vers des enveloppes différenciées pour les directeurs. Les critères retenus pour sélectionner les établissements qui bénéficieraient des allocations supplémentaires sont les suivants :

- valeur du point d'impôt
- pourcentage de chômeurs
- pourcentage de bénéficiaires du RI
- pourcentage d'étrangers

Ces critères posent un certain nombre de questions, aussi bien sur leur pertinence que sur leur mise en application.

En ce qui concerne la pertinence, le groupe libéral s'étonne que des critères qui n'ont aucun lien avec l'école et la pédagogie aient pu être choisis. Si le principe de l'enveloppe **pédagogique** se révèle être un bon système il doit avoir un lien direct avec l'activité de l'école et soutenir les efforts pédagogiques des directeurs d'établissements. Une allocation de ressources différenciée se justifie alors sur la base de projets spécifiques relevant de la compétence des directeurs, mesurables et évaluables.

En ce qui concerne l'application des critères choisis, il n'est pas dit à quelle échelle ils devraient être appliqués (par commune ou par établissement) ni comment ces critères évolueraient dans le temps. Et surtout, l'application des critères n'indique pas quelle est l'utilisation prévue des financements supplémentaires. Sans projet pédagogique aucune allocation de moyens supplémentaire ne se justifie.

Les libéraux soutiennent une idée de différenciation liée aux notions d'objectifs, de réalisations et d'évaluations. Ils sont favorables à la fixation par chaque directeur d'établissement d'objectifs précis, pédagogiques et sociaux, à une appréciation sur la réalisation de ces objectifs ainsi qu'une publication de ses effets. A ces conditions-là le bonus scolaire a un sens.

Au nom du groupe libéral, je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le choix des critères d'attribution du bonus scolaire à certains établissements a-t-il été validé par le Conseil d'Etat ?
2. Quelle justification le Conseil d'Etat peut-il donner à des critères qui sont extérieurs à l'école et ne tiennent aucunement compte d'aspects pédagogiques et scolaires ?
3. Pourquoi le Conseil d'Etat n'envisage-t-il pas de proposer aux établissements de proposer des projets spécifiques avant qu'une allocation supplémentaire ne leur soit attribuée et de moduler les allocations en fonction des projets ?
4. Quel suivi de l'opération le Conseil d'Etat envisage-t-il, les progrès seront-ils mesurés et les allocations adaptées en fonction d'une évaluation ? Ces résultats seront-ils publiés ?
5. Quelle est la marge de manœuvre donnée aux directeurs d'établissements ? Comment envisage-t-on d'encourager les efforts fournis ?
6. **Pourquoi le Grand Conseil n'a-t-il pas été informé** de la volonté d'instaurer le système des allocations différenciées à la rentrée 2008 déjà ?
7. Par quel poste budgétaire ces allocations seraient-elles financées ?
8. **Quelles sont les compensations budgétaires permettant cette dépense ?**

Bussigny, le 16 juin 2008
Claudine Wyssa